

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice :** 19
Présents : 15
Votants : 16

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 26 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de M. BERTHOMIER, Maire.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.
Mme Evelyne PARENT est désignée et accepte cette fonction.

PRESENTS : C. BERTHOMIER, EV. PARENT, T. MEROT, N. FAVRE, D. MORAIN, C. ALLERA, N. MOLLARD, P. GUILLON, J. BON BETEMPS-PETIT, EL. PARENT, F. VINIT, B. GAUTHIER, A. VINCENT, MJ. DUMAS, D. COUSTEIX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
V. SANZO ayant donné procuration à L. COUSTEIX
ABSENTS EXCUSES : B. WEILAND, L. DECROIX, G. PETIT

DELIBERATION N° 2025-15 OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2024

Vu l'article 2122-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu le code général des collectivités territoriale et notamment les articles L2311-1 à L2343-2 concernant les finances communales,

Sous la présidence de Madame Evelyne PARENT, 1ère adjointe au Maire de la commune de Saint Jean d'Arvey et après avoir entendu son exposé,

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement			
Réalisation de l'exercice 2024	1 482 330,47	1 809 343,23	337 028.6
Report de l'exercice antérieur (002)		377 149.39	
Résultat de clôture 2024 - Fonctionnement			704 162.15
Section d'investissement			
Réalisation de l'exercice 2024	382 661.04	472 086.07	89 425.03
Report de l'exercice antérieur (001)		233 009.90	
Résultat de clôture 2024 - Fonctionnement			322 434.93
Résultat de clôture			
Reste à réaliser investissement en 2024	300 451.99	200 000.00	-100 451.99
Résultat cumulé en fonctionnement	1 482 330.47	1 809 343.23	337 028.6
Résultat cumulé en investissement	683 113.03	672 086.07	-11 026.96
Résultat de clôture global 2024	2 165 443.5	2 481 429.30	315 985.8

Il apparaît que le compte administratif est identique au compte de gestion dressé par le Trésorier principale et propose le même résultat pour l'exercice 2024. Il est proposé au conseil municipal de l'approuver :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget général de la commune de SAINT-JEAN-D'ARVEY,

Monsieur GAUTHIER, s'abstenant (1)

La délibération est adoptée à l'unanimité par 15 voix pour, 0 contre, 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme

Le maire,
Christian BERTHOMIER

La secrétaire de séance